

Le: 05 AOUT 2013		
2094		
Service administratif SITCAT		
	Att.	Info.
AT	x	
ASL		x
BV		x
DATE DE CONVOCATION		
20 juin 2013		
DATE D'AFFICHAGE		
20 juin 2013		
NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice : 17		
Présents : 13		
Votants : 15		

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
COMMUNE DE METTRAY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le vingt-six juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de METTRAY, sous la présidence de Monsieur Philippe CLEMOT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Philippe CLEMOT, Madame Milda CASENAVE, Monsieur Gérard RENAULT, Monsieur Michel LE GALLIC, Monsieur Jacky BOUTARD, Monsieur Didier MOLAC, Madame Béatrice SAVIGNY, Monsieur Michel DUREAU, Madame Geneviève STRADY, Madame Béatrice JUGEL, Madame Martine BEYOU, Madame, Monsieur Jean-Claude DUCHESNE Monsieur Laurent DESTOUCHES.

Etaient représentés :

Monsieur Daniel LAURENT ayant donné pouvoir à Monsieur CLEMOT
 Madame Esméralda LEBLEU ayant donné pouvoir à Monsieur DUREAU

Etait absent :

Monsieur Philippe GUERIN, Monsieur Jean Claude AGUILLON

Secrétaire de séance : Madame Milda CASENAVE

Date de convocation du Conseil Municipal 20 juin 2013

OBJET : Avis sur le PDU

028-2013-06-26

Le Maire rappelle que le comité syndical du SITCAT, par délibération du 11 avril 2013, a arrêté le projet de PDU qui s'articule autour de 5 axes principaux à savoir :

- Donner la priorité aux modes alternatifs à la mobilité motorisée individuelle
- Garantir la mobilité pour tous
- Construire la ville des courtes distances
- Mieux organiser la mobilité motorisée
- Partager une culture de la mobilité

Le Maire propose d'émettre un avis favorable sur le PDU assorti des trois réserves suivantes :

1. Création d'une voie douce entre Mettray et la Fontaine de Mie sur la D476
2. Aménagement d'une voie douce le long de la D2 avec soin pour la traversée de cette voie en direction des Grandes Brosses
3. Garantir un périphérique qui ne porte pas atteinte à l'intégrité territoriale de Mettray

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour, une voix contre et une abstention d'émettre un avis favorable sur le PDU en formulant les souhaits suivants :

- Création d'une voie douce entre Mettray et la Fontaine de Mie sur la D476,
- Aménagement d'une voie douce le long de la D2 avec soin pour la traversée de cette voie en direction des Grandes Brosses,
- Garantir un périphérique qui ne porte pas atteinte à l'intégrité territoriale de Mettray,
- Assurer une desserte directe du collège de rattachement pour les collégiens mettrayens,
- Réfléchir à une boucle de transports en commun assurant la desserte des trois zones d'activités de Chanceaux-sur Choissille, Notre Dame d'Oé et Mettray,

PC

- Assurer une meilleure prise en compte des deux roues motorisés, en termes de circulation comme de stationnement,
- Renforcer l'utilisation de la voie ferroviaire de Châteaudun avec création de deux haltes gares situées sur la D2 à La Membrolle-sur-Choisille et La Pérée,
- Travailler l'accessibilité de la Gare de Saint-Pierre-des-Corps



Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Philippe CLÉMOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-213701527-20130626-028-2013-06-26-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 05/07/2013

Réception par le préfet : 05/07/2013

Publication : 08/07/2013

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

